



Le Président,

Monsieur Jean-Paul LECOQ
Député de la 8ème circonscription de la Seine-Maritime
Permanence parlementaire
12 rue Michel Gautier
76600 LE HAVRE

Rouen, le 12 mars 2021

Objet : Carte Nationale d'Identité (CNI) et Carte Nationale d'Identité électronique (CNle) : Remise au demandeur par la commune de résidence

Monsieur le Député,

La réforme des modalités de délivrance des Cartes Nationales d'Identité (CNI) a été enclenchée fin 2016 dans un mouvement global de modification et de numérisation de l'ensemble des titres au niveau du ministère de l'Intérieur.

Dans ce cadre, les élus de Normandie, par le biais de leurs associations départementales de maires avaient demandé à ce que la CNI soit directement remise à la commune de résidence du demandeur, au lieu de passer par la ville équipée du dispositif de recueil. Malheureusement, cette demande n'a jamais trouvé écho favorable.

Aujourd'hui, alors que la Carte Nationale d'Identité électronique va être déployée, notamment dès la fin mars dans notre département, je tenais à vous faire part du courrier qui a été adressé à Monsieur Gérald DARMANIN, Ministre de l'Intérieur et à Madame Jacqueline GOURAULT, Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, par l'Entente des Présidents des Associations de Maires et de Présidents d'Intercommunalité de Normandie, renouvelant notre demande de remise de CNI ou CNle directement par la commune de résidence du demandeur.

Dans l'espoir que vous portiez également ce message au Parlement, je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de ma considération très distinguée.

By curiculum

Le Président

Denis MERVILLE

*Président de l'Entente des Présidents des
Associations de Maires et de Présidents
d'intercommunalité de Normandie*